



Évreux, le 29 janvier 2016

**Présentation de la « galette des rois »
par la Maison de la boulangerie
Vendredi 29 janvier 2016 – 16h00 - Résidence préfectoral**

Le préfet communique

J'ai reçu ce jour le syndicat de la boulangerie à l'occasion de la traditionnelle « galette des rois ».

Cette belle tradition est l'occasion de saluer, aux côtés du président de la chambre des métiers de l'Eure, du président du syndicat de la boulangerie et du directeur des enseignements du centre de formation d'apprentis interconsulaire de l'Eure, l'investissement personnel et quotidien des artisans et de leurs 457 apprentis qui contribuent, pour une grande part, à l'économie et à la vitalité euroises. Cette vitalité s'illustre tout particulièrement dans les 288 établissements de la boulangerie-pâtisserie installés du département. Cette présence fait des boulangeries et des boulangerie-pâtisseries, le premier commerce de proximité au cœur de nos villes. Cet artisanat de la boulangerie, si particulier, est aussi parmi les plus exigeants.

Dans son plan d'urgence pour l'emploi, le chef de l'État a rappelé le 18 janvier, que l'apprentissage représentait une grande priorité avec l'élargissement de l'offre et des périodes de formation, permettant d'une part, aux jeunes de pouvoir entrer dans ce dispositif d'apprentissage tout au long de l'année et d'autre part, aux employeurs de pouvoir multiplier l'accueil de ces jeunes dans l'apprentissage, en portant le message que l'apprentissage est une filière de réussite et d'excellence. Pour les jeunes, l'apprentissage est une formation solide qui allie théorie et pratique et favorise une insertion rapide sur le marché du travail ; 60 % des apprentis trouvent un emploi en CDI dans l'année qui suit la fin de leur contrat d'apprentissage. À court terme, l'objectif national est d'atteindre les 500 000 apprentis.

Les entreprises qui animent des écoles de production verront leurs dépenses reconnues au titre de l'effort de formation, s'agissant de la taxe d'apprentissage. Les branches et les entreprises qui souhaitent ouvrir un CFA pourront le faire.

L'Éducation nationale créera 500 formations nouvelles, en alternance, ciblées sur les métiers pour lesquels il y aura de forts besoins dans les années à venir. Un effort de création de 1 000 postes affectés à ces formations sera fait dès 2017. Des jumelages entre collèges d'une part, lycées professionnels et CFA d'autre part, seront prévus pour faciliter l'insertion des jeunes, décloisonner les parcours et permettre autant qu'il est possible les réorientations. Là encore, les entreprises devront accueillir ces jeunes.

Dans l'Eure, l'apprentissage est déjà au cœur du dispositif de formation. En effet, le département de l'Eure compte 8 CFA dans des cœurs de métiers diversifiés, pour un total de 2 585 places. Le taux d'occupation de ces centres de formations est de 82%, ce qui est très nettement supérieur à la moyenne nationale. L'apprentissage est un dispositif particulièrement adapté au département de l'Eure au regard de sa démographie et de son tissu socio-économique (37% de la population a moins de 20 ans).

René Bidal

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35